

## Indemnités repas décalées

---

Par Thierry 49

Bonjour

Je suis salarié dans une petite entreprise de transport de 10 personnes en inter urbain. Code naf4931Z  
Je prends mon service pour 11 h30 jusqu'à 14h15 avec un quart d'heure de pause.Ma patronne ne me donne pas  
d'indemnités de repas décalées.Ai je droit dans avoir une et si oui pouvez vous me faire parvenir un texte

Cordialement

---

Par Marck\_ESP

Bonjour et bienvenue

La convention ne dit-elle pas que vous êtes éligible à l'indemnité de repas décalé, car vos horaires vous empêchent de prendre votre repas normalement ?

Je vois l'article 10

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/conv\_coll/article/KALIARTI000005824597#KALIARTI000005824597]https://www.legifrance.gouv.fr/conv\_coll/article/KALIARTI000005824597#KALIARTI000005824597[/url]